

COMMUNAUTE URBAINE

Direction des Finances

COMPTE-RENDU

DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 21 MARS 2017

Etaient présents :

M. BRIAND, Président
M. GATARD, Vice-Président, rapport du budget
M. BABARY, Vice-Président
M. AUGIS, Vice-Président
Mme BEAUFILS, Vice-Présidente
M. GUILLEMIN, Vice-Président
M. SCHWARTZ, Vice-Président
M. DE OLIVEIRA, Vice-Président
M. GALLIOT, Vice-Président
M. CHAS, Vice-Président
M. RITOURET, Vice-Président
M. LE TARNEC, membre du Bureau
Mme CHAILLEUX, membre du Bureau
M. MARAIS, membre du Bureau
M. CLEMOT, membre du Bureau
M. FENET, membre du Bureau
M. PLAT, membre du Bureau
M. CHALON, membre du Bureau
M. AVENET, membre du Bureau
M. LORIDO, membre du Bureau
M. METAIS, membre du Bureau
Mme NOVAK, conseillère communautaire,
Mme SAUNIER, conseillère communautaire,
M. VALLEE, conseiller communautaire,

M. DAVIET, conseiller communautaire,
M. LAUNAY, conseiller communautaire,
Mme GOBLET, conseillère communautaire,
Mme POTEL, conseillère communautaire,
Mme BOUAKKAZ, conseillère communautaire,
Mme PLOQUIN, conseillère communautaire,
Mme JUGEL, conseillère communautaire,
Mme FONTENEAU, conseillère communautaire,
Mme BELNOUE, conseillère communautaire,
M. GILLOT, conseiller communautaire,
Mme SAVETON, conseillère communautaire,

Etaient excusés :

M. DELETANG, membre du Bureau
M. DEBLAISE, conseiller communautaire
Mme DRABIK, conseillère communautaire,
Mme GARRIGUE, conseillère communautaire,
M. PAUMIER, conseiller communautaire
Mme BESQUENT, conseillère communautaire,
Mme FRETON, conseillère communautaire,
M. CHEVTCHENKO, conseiller communautaire,
Mme LEPINE, conseillère communautaire,

M. BRIAND ouvre la séance et invite M. GATARD à présenter les différentes questions inscrites à l'ordre du jour.

1. Vote du Budget Primitif 2017

M. GATARD présente les caractéristiques du Budget. Il invite ensuite les membres de la Commission à faire part de leurs observations au vu de cette présentation et du rapport de présentation du BP 2017 transmis aux membres de la Commission à l'appui de l'ordre du jour de la présente commission.

M. FENET indique qu'il souhaite évoquer les deux projets suivants : l'installation de l'UVOM sur le site du Cassantin et sa demande de création d'un équipement sportif sur la Commune de Parçay-Meslay

- Concernant l'UVOM et sa localisation sur le site du Cassantin, il précise que les élus de Parçay Meslay sont en attente d'informations complémentaires sur les conséquences de l'implantation de ce type d'équipement. Il fait notamment état des craintes de l'exploitant des vergers de Meslay, M. STERLIN, Premier Adjoint de la Commune.

- S'agissant de sa demande de création d'équipement sportif, il a été surpris que les inscriptions budgétaires tendent à étudier un équipement commun avec la Commune de Chanceaux sur Choisille. Les demandes en matière d'équipements sportifs de Parçay-Meslay et de Chanceaux sur Choisille ne sont pas les mêmes. De plus, les parcelles ont plutôt tendance à se reporter vers Rochecorbon que vers Chanceaux sur Choisille pour trouver le lieu pour exercer les activités sportives.

M. BRIAND précise, qu'en ce qui concerne le projet de l'UVOM, celui-ci ne peut pas se faire sur Joué Les Tours comme prévu initialement. L'emplacement du Cassantin présente plusieurs atouts dont notamment la desserte du site en lien direct avec l'A10. Il ne sera ni bruyant ni polluant.

S'agissant de la question de l'équipement sportif, il n'est pas envisageable, en 2017, compte-tenu du poids de la réalisation des piscines de Luynes et Fondettes, au titre de la compétence « Sports » d'envisager l'inscription de crédits supplémentaires pour un équipement sportif.

Mme BEAUFILS rappelle, au sujet de l'équipement sportif demandé, qu'il conviendrait de faire une étude sur chacune des Communes de Parçay Meslay et de Chanceaux sur Choisille afin d'examiner s'il est envisageable de créer un équipement commun dans la mesure où la demande en équipement ne concerne pas les mêmes disciplines. Cette étude devra donc comporter 3 hypothèses : un équipement spécifique sur chacune des Communes et pour quelles disciplines ou un équipement commun.

M. BRIAND propose, dès lors, que les crédits 2017 puissent être consacrés aux études proposées par Mme BEAUFILS et qu'un point soit fait ensuite lors de la préparation budgétaire 2018.

M. GALLIOT indique, concernant la question de l'UVOM, qu'il est intervenu lors d'un Bureau du Conseil Municipal de Parçay-Meslay où il a présenté le projet. Il a conscience des craintes du Premier Adjoint et exploitant des « Vergers de Meslay ». Une visite est prévue le 31 mars 2017 au centre de tri de Trivalis.

M. FENET souhaite une visite d'un site de méthanisation et non d'un centre de tri.

M. GALLIOT précise qu'il a demandé au service, à ce sujet, l'organisation des visites de plusieurs sites. Il propose celui de Kallenberg, qui date de 2005, situé en proximité immédiate d'un village.

Il rappelle que la population de Notre Dame d'Oé est également concernée. Or, il n'y aura pas de nuisances pour les populations.

Par ailleurs, il fait observer que ce projet peut être un atout pour l'agriculture, de proximité, notamment en termes d'économie d'énergie.

M. BRIAND propose de retenir le site de Kallenberg et d'y ajouter un site sur une réalisation plus récente. Il insiste sur le fait que l'ensemble des membres du Conseil Municipal de Parçay Meslay puisse être invité à participer à ces visites.

M. GALLIOT indique, au sujet des équipements sportifs, qu'il y a un vrai déficit à ce sujet, sur le Nord Est de l'agglomération.

M. DAVIET rappelle qu'il y a 500 licenciés sur la Commune de Chanceaux sur Choisille, sans aucun équipement sportif, et qu'il n'y a pas de créneau disponible sur Notre Dame d'Oé pour satisfaire leurs demandes d'utilisation de salle.

M. BRIAND précise que l'agglomération ne pourra pas rattraper le retard de toutes les Communes. Il conviendrait plutôt d'envisager la création de deux petits équipements.

M. GALLIOT indique qu'il n'est pas envisageable d'accueillir, sur l'agglomération, toutes les disciplines sportives, sur chacune des Communes de l'agglomération. Les associations doivent se regrouper afin d'éviter une fuite en avant des demandes de réalisation des équipements sportifs.

Mme BEAUFILS rappelle la difficulté qu'elle rencontre à obtenir des associations les informations des clubs afin d'identifier la provenance de leurs membres.

A l'issue de cet échange sur les observations de M. FENET, M. GATARD rappelle les points suivants du Budget 2017 :

- les projets d'Investissement des Communes sont pris en compte au vu du montant de l'enveloppe 2 d'investissement

- en matière de transfert de charges de personnel, il est rappelé que l'agglomération a accepté de prendre en charge l'évolution du GVT, des frais de formation, des frais d'assurance, sans transfert de charge pour les Communes

- les résultats de l'exercice 2016 sur l'eau potable restent acquis aux Communes

Au-delà de ce constat, favorable aux Communes, il convient maintenant de s'interroger comment concilier la réalisation des projets communaux et celle des projets métropolitains.

Il propose pour l'élaboration des budgets suivants de partir sur une évolution de 0% des dépenses de Fonctionnement.

Par ailleurs, il conviendrait de réfléchir à moduler le montant des fonds de concours afin de prendre en compte un apport supplémentaire aux « petites Communes ».

M. BRIAND est favorable à l'étude de la proposition de M. GATARD sur la modulation des fonds de concours pour les « petites communes ».

Il précise, qu'en matière d'équipements nouveaux, il convient désormais d'envisager que, pour leur demande nouvelle, les Communes participent, via un fonds de concours dont le montant reste à définir, au financement de ceux-ci, sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole.

M. CLEMOT rappelle qu'il est fortement défenseur d'une mutualisation des équipements.

Un regroupement des besoins des associations sportives entre La Membrolle sur Choisille et Mettray, en matière d'utilisation de terrain, est d'ailleurs en cours de finalisation.

Mme BEAUFILS souhaite qu'une synthèse soit faite de ce que l'agglomération a apporté aux Communes.

M. BRIAND fait état du montant, par habitant, apporté à chacune des Communes, en charges nettes, sur les 5 derniers exercices. Il demande que ces données puissent être actualisées sur les 10 dernières années.

M. CHALON souhaite évoquer la baisse du fonds de concours Energie qui passe de 350.000 € à 100.000 €.

M. GALLIOT indique que cette mesure s'accompagne de la proposition de réserver ce fonds de concours aux communes de moins de 10.000 habitants et qu'une délibération modifiant les règles d'attribution sera présentée à ce titre.

Par ailleurs, il rappelle que l'action du service Energie a généré beaucoup d'économie d'énergie dans chacune des Communes membres du service commun. Une analyse est en cours à ce sujet. Il pourrait en être fait davantage s'il y avait davantage de personnel. Il faudrait également voir la question de l'Agence Locale de l'Energie.

M. GATARD indique que le choix a été fait de renforcer les moyens humains du service par le recrutement de 2 nouveaux agents permettant ainsi de renforcer l'action de la Direction auprès des communes membres du service commun. Cela entraîne de nouvelles charges de Fonctionnement. Aussi, il a été décidé de limiter le fonds de concours à 100.000 € et de le réserver aux Communes de moins de 10.000 habitants.

M. VALLEE partage la position de M. GALLIOT sur le fait de faire un atout pour l'agriculture de l'installation de l'UVOM.

Par contre, il s'étonne des échanges précédents car il était venu pour débattre du budget 2017 de la Métropole et non de celui des Communes membres.

Concernant le BP 2017 de la Métropole, il souhaite faire part des observations suivantes :

- Hors transfert de compétence, l'augmentation des dépenses de personnel
- la question des crédits supplémentaires concernant la participation au SMADAIT gérant l'aéroport
- le faible niveau des actions relatives au Plan Climat
- le fort recours à l'emprunt
- le niveau des crédits d'acquisitions des bennes d'Ordures Ménagères. Ne serait-il utile d'attendre le résultat de l'étude sur les modes de motorisations avant d'investir ?
- le niveau important des restes à réaliser de l'exercice précédent

M. BRIAND précise, en matière d'évolution de charges de personnel, que celles-ci, hors compétence nouvelle, s'élèvent à 5 %. Elles prennent en compte, suite au passage en Métropole, le renforcement des services supports qui ne font pas l'objet de transfert de charge mais aussi des cas particuliers comme le départ de l'actuel DGST, qui suppose un tuilage entre le DGST actuel et son remplaçant. L'année 2018 devrait être différente.

Concernant le Développement Durable, au-delà de la présentation du rapport de présentation, il convient de rappeler que cette politique intervient sur l'ensemble des compétences de la Métropole : l'agriculture a été rattachée au Développement Economique et chaque exercice des autres compétences comporte des mesures visant à mettre en œuvre le plan Climat.

M. GATARD souhaite rappeler les conditions particulières de l'élaboration du BP 2017. Les services ont dû gérer à la fois la préparation budgétaire et les transferts de charges.

Il y a effectivement trop de restes à réaliser. Cela nécessitera de construire un PPI en 2018.

Concernant les dépenses de personnel, il n'est plus envisageable, comme en 2016, de créer des postes sans connaître les capacités financières de la Métropole à assumer leur création sur l'exercice suivant.

M. GALLIOT rappelle que le débat sur le plan climat intervient chaque année. Il fait observer que le service a perdu 3 postes.

M. LORIDO demande à quel moment interviendra le reversement des excédents d'eau potable aux Communes.

M. GATARD précise que cela interviendra après le vote du compte administratif sur la base des clefs de répartition voté par les syndicats avant leur dissolution.

Mme BEAUFILS souhaiterait y voir plus clair sur ce qui va être fait en matière de GEMAPI.

M. AUGIS rappelle, au sujet du niveau des restes à réaliser, que cela vient pour partie du niveau des demandes des communes. De plus, la prise en compte de la facturation des entreprises s'arrête généralement mi-novembre afin de permettre le traitement des écritures de fin d'exercice.

Concernant la participation à l'aéroport, celle-ci s'élève à 3,3 M€ sachant que la Métropole, la Région et le Département apporte chacun 950.000 € et la CCI 450.000 €. Compte-tenu des difficultés financières de la CCI, il a été proposé que les autres membres lui fassent l'avance de sa participation. Or la CCI a refusé cette proposition. Il lui a été rappelé ses obligations.

La Métropole a besoin d'un aéroport. Se pose la question de Ryanair. Par ailleurs, l'école de chasse quittera Tours en 2020. Le SMADAIT a recruté un nouveau directeur qui prendra ses fonctions au 1^{er} juillet. Il lui a été demandé de trouver d'autres compagnies et de développer l'aviation d'affaires. Personnellement, M. AUGIS préférerait une gestion directe plutôt que le recours à une DSP.

M. BRIAND estime que la CCI doit respecter ses obligations. Si elle vend l'ESCEM la Métropole pourrait lui réclamer les 3,2 M€ de participations qui lui ont été versés à l'époque pour développer l'école.

Décisions de la Commission

La Commission émet un avis favorable.

2. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016 – budget principal – budget transport – budget assainissement – budget du crématorium

M. GATARD soumet, à l'avis de la commission, la délibération reprenant de façon anticipée, sans vote du Compte Administratif, les résultats de l'exercice 2016 dont la prise en compte figure dans la construction du BP 2017.

Décision de la Commission

La Commission émet un avis favorable.

3. Vote des taux de fiscalité pour 2017

M. GATARD propose que les taux de fiscalité 2016 soient reconduits sur l'exercice 2017, lesquels sont les mêmes depuis la réforme de la Taxe professionnelle qui date de 2010.

Décision de la Commission

La Commission émet un avis favorable.